



Modification de prix à la livraison après paiement et facturation

Par Deal

Bonjour,

Nous avons acheté du charbon dans une grande enseigne.

On nous a fait payer à la commande. au vu du grand montant, nous avons pu payer en 3 fois sans frais.

On nous a remis un ticket/facture.

Cela fait un mois que nous avons passé commande et donc payer. Il nous reste 1/3 du règlement en trois fois sans frais.

Le magasin a reçu notre commande et nous informe que le prix que nous avons payé n'est pas le bon car le fournisseur a augmenté le prix du charbon.

Nous avons commandé et payé le sac de charbon à 14,95? et le sac est passé à 25,90? ! Soit une différence et une augmentation de 10,95?!!! Le sac sachant qu'on a acheté 3 tonnes donc 120 sac donc on nous demande de payer 1314? en plus?.

Question : comme nous avons déjà payé (on a un ticket/facture) à la commande, devons nous payer l'augmentation qui a eu lieu entre le moment où nous avons commandé/payé et la livraison ?

Le magasin peut-il annulé notre achat alors que nous avons payé ?

Je vous remercie par avance

Par janus2

Bonjour,

Tout est une question de contrat. Il faut voir sur le bon de commande s'il existe une réserve sur le prix en cas d'augmentation du produit.

Par Deal

Merci pour votre retour. Il n'y a pas de vin de commande car nous avons directement payé en caisse comme quand vous acheter en course. Seulement il en avait pas en stock et il y a 1 mois de délais de livraison.

Cordialement

Par AGeorges

Bonjour,

Alors vous avez un ticket de caisse.

Sans mention que le prix que vous avez payé est provisoire, le commerçant ne peut pas le changer.

Cela relève des pratiques commerciales déloyales.

Voir

[url=https://www.inc-conso.fr/content/les-pratiques-commerciales-deloyales]https://www.inc-conso.fr/content/les-pratiques-commerciales-deloyales[/url]

Par exemple :

afficher un prix qui ne correspond pas à celui du produit présenté (Cass. crim., 28 novembre 1991, n° 90-86624)

Et vous, en plus, vous avez payé le prix affiché.